



RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Documents comptables

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00195

Numéro SIREN : 430 369 827

Nom ou dénomination : EXCO VALLIANCE

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2017 sous le numéro de dépôt 6583

**EXCO VALLIANCE**

Société Par Actions Simplifiée au capital de 942.573 Euros  
Siège social : 3-5, Avenue Bernard Moitessier – 17180 PERIGNY  
430 369 827 RCS LA ROCHELLE

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DE RESULTAT**

**SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**EN DATE DU 28 MARS 2017**

**DEUXIÈME RESOLUTION**

Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes font ressortir un bénéfice de 318.981,38 Euros, qu'il conviendra d'affecter de la manière suivante :

- Le bénéfice de l'exercice, soit	318.981,38 €
- Auquel s'ajoute un prélèvement sur les autres réserves de	181.018,62 €
	<hr/>
Pour former un bénéfice distribuable de	500.000,00 €
- A la distribution de dividendes bruts aux associés	500.000,00 €

Le dividende unitaire brut est de 0,53 euros environ.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement, au siège social, à compter de ce jour, déduction faite, pour les associés personnes physiques, des prélèvements sociaux (15,5 % du dividende brut) et déduction faite, sauf dispense, du prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire (21 % du dividende brut), prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**Certifié conforme**

**La Présidence**



**EXCO VALLIANCE**

3/5 Avenue Bernard Moitessier  
17180 PERIGNY

**BILAN ET COMPTE DE RESULTAT**

EXERCICE DU 01/10/2015 AU 30/09/2016

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'ell' and a horizontal line extending to the right.

## EXCO VALLIANCE

BILAN AU 30/09/2016

### **ACTIF**

LIBELLES	DU 01/10/2015 AU 30/09/2016	DU 01/10/2014 AU 30/09/2015
ACTIF IMMOBILISE	7 078 989	7 060 396
ACTIF CIRCULANT	4 331 280	3 614 538
COMPTE DE REGULARISATION	0	0
TOTAL GENERAL	11 410 268	10 674 934

## EXCO VALLIANCE

BILAN AU 30/09/2016

### **PASSIF**

LIBELLES	DU 01/10/2015 AU 30/09/2016	DU 01/10/2014 AU 30/09/2015
CAPITAUX PROPRES	5 820 292	5 501 310
PROVISION POUR RISQUES	9 624	6 024
DETTES	5 580 352	5 167 600
COMPTE DE REGULARISATION	0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 410 268</b>	<b>10 674 934</b>

## EXCO VALLIANCE

BILAN AU 30/09/2016

LIBELLES	DU 01/10/2015 AU 30/09/2016	DU 01/10/2014 AU 30/09/2015
Total des produits d'exploitation	8 045 522	7 962 102
Total des charges d'exploitation	7 730 952	7 642 437
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>314 570</b>	<b>319 665</b>
OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Total des produits financiers	5 234	9 036
Total des charges financières	40 010	41 522
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-34 776</b>	<b>-32 486</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>279 793</b>	<b>287 179</b>
Total des produits d'exceptionnels	13 395	29 787
Total des charges exceptionnelles	11 211	43 262
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>2 184</b>	<b>-13 475</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	15 308	15 551
Impôts sur les bénéfices	-52 312	-59 418
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>318 981</b>	<b>317 571</b>

**COMPTES ANNUELS AU 30/09/2016**  
**EXCO VALLIANCE**

**NOTES SUR LE BILAN ACTIF**

Etat des créances = 4 357 187 €

Produits à recevoir par postes du bilan = 265 331 €

Charges constatées d'avance = 85 167 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur

**NOTES SUR LE BILAN PASSIF**

Capital social = 942 573 €

Provisions = 9 624 €

Etat des dettes = 5 580 352 €

Dettes représentées par des effets de commerce = néant

Charges à payer par postes du bilan = 948 125€

**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

Ventilation du chiffre d'affaires = 7 643 999 €

**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 265 331 €

Produits constatés d'avance = 1 103 186 €

Charges constatées d'avance = 85 167 €

Charges à payer = 948 125€

4/2016

# COMPTES ANNUELS AU 30/09/2016

## EXCO VALLIANCE

### ANNEXES

#### PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2016 a une durée de 12 mois.  
L'exercice précédent clos le 30/09/2014 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant l'affectation du résultat est de 11 410 268,18 €

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

#### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- \* continuité de l'exploitation
- \* permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- \* indépendance des exercices,
- \* image fidèle et comparabilité,
- \* régularité sincère et importance relative.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- \* Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- \* Amortissement de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- \* Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

#### NOTES SUR LE BILAN ACTIF

fonds commercial (hors droit au bail) = 4 483 192 €

Immobilisations brutes = 7853 558 €

Amortissements et provisions d'actif = 774 570 €

## **SAS EXCO VALLIANCE**

**Société par Actions simplifiée au capital de 942 573 €  
3-5 avenue Bernard Moitessier  
17180 PERIGNY**

**RCS LA ROCHELLE : 430 369 827**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 30 Septembre 2016**

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EXCO VALLIANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport et caractérisés par les chiffres suivants :
  - Capitaux propres : 5 820 292 euros
  - Résultat bénéficiaire : 318 981 euros
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe décrit la méthode d'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles. Nos contrôles nous ont permis de nous assurer du caractère approprié des méthodes retenues et de leur correcte application notamment en ce qui concerne les fonds commerciaux. Les fonds commerciaux s'élèvent à 4 483 K€ et représentent 39% de l'actif.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à MONTELMAR, le 8 Mars 2017

**SAS CABINET PFH & ASSOCIES**

Représenté par :

**Jean Marc FERRIÉ**

Commissaire aux Comptes

Inscrit à la compagnie régionale de Grenoble